



*SYNDICAT INTERCOMMUNAL
BOIS-GUILLAUME BIHOREL*

SI2B

Direction Générale des Services
SI2B
JBL/SM
10/05/2022

PROCES-VERBAL

du Comité Syndical

Réunion du 25 mars 2022

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 mars 2022 à 14 heures 30 minutes, par suite d'une convocation en date du 18 mars 2022, dont un exemplaire a été affiché le 18 mars 2022 au siège du Syndicat.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Jean-Marc CHEVALLIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité avec le concours de l'administration bihorellaise du syndicat.

Pascal HOUBRON procède à l'appel nominal.

Délégués présents : Pascal HOUBRON, Jean-Marc CHEVALLIER, Olivier MARICAL, Patricia RENAULT, Marie MABILLE.

Délégués absents excusés : Théo PEREZ, Xavier HAUGUEL, Aurélien BEHENGARAY

Délégués titulaires présents : 5

Délégués votants : 5

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS

1 – FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – PRISE D'ACTE DU DEBAT

Rapporteur : Pascal HOUBRON, Président

Conformément à l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales et du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, un débat doit être organisé chaque année par le Syndicat à l'instar des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Comité Syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et n'a pas de caractère décisionnel.

Ce débat doit permettre au Comité Syndical de reprendre connaissance de la situation du SI2B à ce jour.

Ce débat doit permettre aussi de faire le point des procédures et démarches des Elus en cours, discuter des perspectives et du devenir à plus ou moins court terme de cet équipement aquatique fermé depuis 2016.

A – Les grandes orientations budgétaires pour 2022

Ainsi que l'avait exposé Pascal HOUBRON, Président du Syndicat Intercommunal BG/BI de la piscine Transat lors de la 1^{ère} séance du Comité syndical du 23 juillet 2020, l'exploitation de la piscine TRANSAT a pris fin le 31 août 2016, date du terme du contrat de prestations de service signé avec la société VERT MARINE.

Lors du ROB pour 2021, il a été détaillé l'ensemble des démarches entreprises vers la Métropole Rouen Normandie d'une part (aide à l'investissement via le FAGIP) et la ville de Rouen d'autre part (emplacement de la future piscine des Hauts de Rouen).

Ces deux démarches n'ont pas abouti à un résultat probant en termes d'impulsion d'un projet réaliste de réhabilitation de la piscine dans un avenir proche.

Conformément aux engagements budgétaires de 2022, une étude complète de réactualisation des coûts de réhabilitation de l'équipement a été menée par le groupement NOGA/PRISME.

Cette étude présente les différents scénarii possibles (hors démolition) avec des options comme la création d'un espace bien-être ou la suppression d'un petit bassin. Au final, cette étude (annexée en PJ à ce rapport) propose une version standard (mise aux normes avec des travaux plus conséquents en termes d'isolation notamment) et une version optimisée (mise aux normes, résolution des problèmes d'étanchéité, conservation des huisseries et de la nature des bassins en carreaux).

Le Président du SI2B, Pascal HOUBRON, a présenté cette étude au Maire de Bois-Guillaume, membre du Syndicat, mais a aussi souhaité la présenter aux maires des communes environnantes potentiellement partenaires pour ce projet de réhabilitation et de fonctionnement de cet équipement dont le caractère structurant et l'intérêt intercommunal ne sont plus à démontrer.

Cette réunion a eu lieu en mairie de Bihorel le 9 février 2022.
Y ont assisté :

- M. Théo PEREZ, Maire de Bois-Guillaume,
- M. Pierre PELTIER, Maire d'Isneauville,
- M. Gilbert MERLIN, Maire de Saint-Martin du Vivier,
- M. Francis DEBREY, Maire de Fontaine sous Préaux,
- M. Anthony AGUADO, Maire de Préaux.

L'étude a été très favorablement accueillie par les élus qui ont émis un accord de principe sur l'opportunité de continuer la réflexion sur cette indispensable mutualisation intercommunale.

Les maires de Saint-Martin du Vivier et de Fontaine sous Préaux ont demandé un peu de temps pour que cet engagement soit examiné par leurs conseils municipaux respectifs. Le maire de Préaux estime que cette démarche est positive et peut concerner sa commune sans qu'il puisse, néanmoins, acter sa participation à ce stade.

Une nouvelle réunion aura lieu mi-mai pour entériner leur participation à cette dynamique nouvelle.

En attendant, il convient de travailler sur le montage financier et juridique de ce projet, tout en continuant à entretenir l'équipement. Ainsi, des travaux de nettoyage intérieur et d'entretien des espaces verts sont prévus au BP 2022 (fonctionnement).

Il conviendra aussi d'inscrire des crédits de programmation au cas où le projet serait enclenché dans le courant de l'année 2022.

B – Les sections de fonctionnement et d'investissement

1 – Le fonctionnement

Dépenses

Il convient de prévoir les frais liés à quelques interventions, qui devraient être mineures compte tenu de la fermeture du site, mais un minimum de dépenses pour l'entretien des espaces verts (remise en état des espaces verts et entretien annuel pour l'année 2022) pour une somme estimative de 8 000 €, et une prestation pour

remettre en état l'intérieur de la piscine par une entreprise extérieure s'avère nécessaire, (6 000 €).

En ce qui concerne les fluides, l'ensemble des réseaux (eau, gaz et électricité) a été clôturé.

Les charges financières sont nulles puisque l'intégralité des emprunts a été remboursée.

Enfin, une somme de 88 690 € sera inscrite au budget, à l'article 6811, pour procéder aux amortissements obligatoires sur l'exercice 2022.

Recettes

Vu l'arrêt de l'activité du site, aucune recette de gestion n'est à prévoir. Néanmoins, pour 2022, compte tenu de la situation financière et de l'obligation de constater les amortissements et de faire face aux dépenses précédemment évoquées, il sera demandé une participation financière aux deux collectivités membres (Bihorel et Bois-Guillaume), de 49 600 € par commune.

2 – L'Investissement

Dépenses

Une réflexion est en cours pour la réhabilitation de cet équipement. Afin d'anticiper un éventuel lancement du projet de réhabilitation, il semble opportun de prévoir une enveloppe estimative de 50 000 € correspondant à la pré programmation, la programmation et la consultation de la maîtrise d'œuvre ainsi que 10 000 € d'imprévus d'investissement.

En revanche, les dépenses d'investissement 2021 inscrites en restes à réaliser seront financées, il s'agit :

- Des études OPCN Echantillonnage amiante,
- De l'inventaire des matériaux,
- De l'étude de la piscine avec des scénari de réhabilitation.

Par ailleurs, à noter qu'il n'y a plus aucune dépense de remboursement d'emprunt.

Recettes

Enfin, la constatation d'un excédent cumulé en investissement fin 2021, de 236 484,42 € (exclusivement créé par les amortissements obligatoires) permettra en 2022 de couvrir l'inscription des restes à réaliser nécessaires en dépenses. Le reste, sera couvert par les amortissements obligatoires.

Ces nouvelles dépenses seront financées par l'amortissement et le résultat antérieur d'investissement.

Nous vous proposerons de voter le budget en suréquilibre en section d'investissement.

Pour rappel, il est formellement interdit de procéder à un transfert de la section d'investissement à la section de fonctionnement d'un excédent cumulé, exclusivement constitué par les amortissements obligatoires.

Pascal HOUBRON fait un rappel sur la situation actuelle de la piscine TRANSAT.

Les maires de différentes communes se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Bihorel afin de trouver une solution qui permettrait de réhabiliter cet équipement. En effet, les administrés sont demandeurs d'équipements nautiques et les usagers qui allaient à Mont-Saint-Aignan ne le pourront bientôt plus, puisque « Eurocéane » sera très prochainement fermée pour rénovation

De plus, le projet de piscine des Hauts de Rouen que souhaite construire la ville de Rouen semble encore hypothétique et serait excentré par rapport à nos communes.

Les maires de Bois-Guillaume, Bihorel, Isneauville, Saint-Martin-du Vivier, Fontaine sous Préaux et Préaux se sont donc réunis pour étudier le projet de l'éventuel futur équipement.

L'étude actualisée leur a été présentée. D'une part, une rénovation puis une extension comprenant de nouveaux équipements de bien-être notamment.

Les différents coûts doivent également être étudiés. La partie investissement puis le fonctionnement avec le déficit structurel annuel.

A l'issue de ces réunions, le scénario de la rénovation devrait être retenu pour un coût de 5 millions d'euros d'investissement financés par un emprunt

Les travaux de rénovation de cet équipement vont permettre l'amélioration de la performance énergétique et la limitation de consommation de fluides. Ainsi, le déficit d'exploitation annuel pourrait être évalué à 350 000 euros à l'issue de cette réhabilitation, quel que soit le mode de gestion retenu.

Les maires participant à cette négociation devront ensuite définir suivant quelle clé la répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement pourrait être faite entre les communes.

Il a été proposé de répartir ces coûts au prorata du nombre d'habitants, comme base de départ.

Si les 6 communes acceptent de participer à ce syndicat, le projet pourrait être étudié sérieusement. Cependant si l'une des communes les plus importantes ne souhaitait pas participer à ce projet, les autres auraient certainement des difficultés pour prendre en charge sa participation.

A l'heure actuelle, les maires ont connaissance de tous les éléments. Ils doivent prendre le temps de la réflexion, en débattre dans leurs équipes et présenter le projet à leurs conseils municipaux respectifs.

Les maires de Bois-Guillaume Isneauville et Bihorel sont plutôt favorables à la réalisation de ce projet si l'ensemble des communes citées précédemment acceptent d'y participer.

Les maires des plus petites communes souhaitent un délai de réflexion jusqu'à mi-mai pour élaborer leurs budgets et consulter leurs équipes et conseils municipaux respectifs.

Une nouvelle réunion se tiendra à ce moment pour prendre une décision.

Une fois cette décision prise, plusieurs scénarii sont encore à envisager.

Le premier concerne le périmètre de ce projet. Doit-il être limité au bassin d'apprentissage de la nage ou peut-on envisager un espace ludique ou de bien-être ?

Le second qui est une forte contrainte pour les communes concerne le financement du projet. En effet, la Métropole qui est une intercommunalité, ne peut pas juridiquement subventionner une autre intercommunalité comme le SI2B.

La réflexion devra porter sur la possibilité de réaliser cet équipement sans subvention métropolitaine ou de trouver une solution pour obtenir une aide malgré tout.

Pour cela, il serait nécessaire de dissoudre le syndicat et faire porter le projet par une seule commune qui contracterait les emprunts et pourrait ainsi obtenir la subvention de la Métropole. Il serait peut-être possible ensuite de reconstituer le syndicat. Toutes ces opérations devront être réalisées sous le contrôle de la Préfecture qui risque d'être vigilante.

L'exemple du projet de la piscine du « plateau EST » est différent. Il est nouveau et porté par la commune de Belbeuf. Il sera transféré ensuite dans un syndicat.

Le cas de « Transat » est plus compliqué, notamment juridiquement, puisqu'il faut « sortir » l'équipement du syndicat, obtenir la subvention, le rénover et recréer l'intercommunalité.

Enfin, la ville de Bihorel ne pourrait contracter un emprunt de 5 millions d'euros qu'à la condition expresse que les autres communes membres s'engagent à ne pas abandonner le projet.

Pascal HOUBRON souligne ensuite qu'un tel emprunt pèserait fortement sur les finances de Bihorel et l'empêcherait notamment de réaliser d'autres projets sur son territoire.

La meilleure solution semble être l'adhésion des communes intéressées au syndicat intercommunal.

Pascal HOUBRON conclut en rappelant que la rénovation de cet équipement serait moins coûteuse que la réalisation d'un nouveau projet qui pourrait atteindre 15 millions d'euros.

Marie MABILLE rappelle que le réseau de chaleur est un point très positif pour la réalisation de ce projet. Pour exemple, la piscine de Oissel a été contrainte de fermer en raison notamment d'un coût des fluides trop élevé. Ce réseau est donc bien un point fort.

Elle souligne que d'autres équipements pourraient faire baisser les factures de fonctionnement comme l'installation de panneaux solaires

Le bassin ludique est utile pour les activités sportives pratiquées en dehors de la natation (aquagym). Son utilisation permettrait d'éviter l'utilisation du grand bassin réservé aux scolaires en priorité.

Madame MABILLE souhaiterait quelques précisions sur l'utilisation des lignes d'eau par les scolaires.

Pascal HOUBRON indique que les heures d'utilisation étaient facturées à la ville avec un tarif préférentiel pour les élèves de Bihorel et Bois-Guillaume.

Il serait possible de proposer à des communes n'appartenant pas au syndicat, la mise à disposition des lignes d'eau pour leurs scolaires ou leurs administrés mais à un tarif supérieur mais avec un delta plus important que celui en vigueur avant 2016.

Pascal HOUBRON précise qu'un recensement avait été effectué sur l'origine des usagers de Transat, et il est apparu qu'ils provenaient de près de 80 communes extérieures, ce qui renforce son opinion qu'un équipement nautique doit être intercommunal. C'est bien le rôle de la Métropole de remettre en état ce type d'équipement.

La piscine d'Elbeuf est déjà gérée par la Métropole. Lors de la fusion de la Communauté d'Elbeuf et la Communauté de Rouen il y avait déjà deux piscines gérées en intercommunalité et qui le sont restées.

Les communes telles que Saint-Etienne du Rouvray ou Cantelau veulent garder la gestion de leurs équipements et ne souhaitent pas que la Métropole prenne la main sur la gestion. Elles ont en effet un budget suffisant et des ressources importantes pour cela grâce notamment à la « Politique de la ville ». Les dotations de l'Etat qu'elles perçoivent continuent d'augmenter.

Les communes « pauvres » du point de vue des dotations telles Bihorel ou Bois-Guillaume ont besoin de subventions pour faire entretenir et faire fonctionner ce type d'équipement. Pascal HOUBRON rappelle qu'il y a quelques années, Bihorel recevait, en DGF 1,8 million d'euros, aujourd'hui elle ne perçoit plus que 1,1 million, ce qui représente une perte de 700 000 euros pour le budget communal.

Pascal HOUBRON indique que la ville de Bihorel pourrait être comparable, en population à Petit-Couronne avec environ 8 600 habitants. Le budget de fonctionnement de Bihorel est d'environ 10 millions d'euros alors que celui de Petit-Couronne se monte à 20 millions. Pourtant, le maire de Petit-Couronne reconnaît que l'équipement nautique municipal pèse de manière importante sur son budget.

Il faut espérer que les maires qui appartiennent à la majorité métropolitaine reconnaîtront que ces équipements pèsent trop sur leurs budgets et qu'ils doivent être gérés en intercommunalité.

Marie MABILLE demande si le projet reste viable si la Métropole refusait d'intervenir.

Pascal HOUBRON précise que ce projet resterait, malgré tout, réalisable, cependant pour compenser le manque de subventions, le recours à l'emprunt devrait être augmenté.

Dans ce cas, une communication pourrait être faite auprès des habitants pour expliquer que la métropole refuse son aide pour la rénovation de Transat.

La piscine Eurocéane de Mont-Saint-Aignan doit bientôt fermer. Il faudra alors prendre contact avec d'autres communes comme Darnétal ou Montville pour éviter la suppression de l'apprentissage de la nage pour les scolaires puisque la rénovation de l'équipement de Bihorel ne sera pas encore terminée.

Pascal HOUBRON précise cette solution coûte moins cher à la commune que la rénovation et l'entretien d'un équipement.

Il cite l'exemple de la commune de Saint-Martin du Vivier où les habitants paient certes beaucoup moins d'impôts locaux qu'à Bihorel. Cependant, cette commune n'a aucun équipement et ses habitants viennent sur les communes limitrophes pour pouvoir bénéficier des infrastructures pour les activités culturelles ou sportives.

Tous les services sont payés par les contribuables bihorellais ou bois-guillaumais par exemple.

Pascal HOUBRON conclut son propos en précisant que des solutions existent et qu'il faut poursuivre les négociations avec les communes intéressées par ce projet.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du débat sur la base du ROB transmis aux membres du comité syndical du SI2B.

2 - FINANCES – NON-FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES AU SYNDICAT POUR L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Pascal HOUBRON - Président du comité syndical

Conformément à l'article L. 5212-20 du CGCT, le comité syndical a la possibilité de remplacer la contribution des communes adhérentes par le produit des taxes directes locales.

Pour mémoire, depuis la création du Syndicat Intercommunal Bihorel Bois-Guillaume de la Piscine Transat (SIBBGPT), les villes de Bois-Guillaume et de Bihorel ont toujours opté pour une contribution budgétaire. Celle-ci s'était stabilisée depuis quelques années à 283.000 € par an et par commune.

Mais, en 2016, étant donné la fermeture de l'équipement au 31 août, et le statu quo dans l'attente du devenir de la piscine, il est proposé de ne pas instituer de fiscalisation.

Pascal HOUBRON rappelle que la participation des communes membres du syndicat est prise sur le budget de la ville.

Cependant, le montant de cette participation pourrait être fiscalisé et financé par les contribuables.

Olivier MARICAL indique que seuls les contribuables propriétaires seraient taxés puisque la taxe d'habitation est appelée à disparaître très prochainement. (2023).

Pascal HOUBRON rappelle que ce choix n'a pour l'instant, jamais été fait ni par Bihorel ni par Bois-Guillaume.

Cependant, il faudrait vérifier que, dans l'hypothèse où une commune souhaite intégrer le syndicat mais préfère fiscaliser sa contribution, elle en a bien la possibilité.

Thibault VIGOR, Directeur Juridique de Bihorel doit étudier cette question mais il est probable que toutes les communes devront choisir le même mode de financement.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide, pour l'année 2022, de ne pas fiscaliser les contributions des communes membres et de solliciter une participation des communes à hauteur de 49 600 € à inscrire au budget propre de chaque collectivité.

La séance est levée à 15 h 15